

**Réhabilitation de l'égout, de
l'aqueduc et du
stationnement des Ateliers et
réhabilitation du site 15,5 du
Canal Lachine**

Addenda no 5

No de projet : CLAC-1803



Préparé pour :
Agence Parcs Canada

Préparé par :
Stantec Experts-conseils Itée
No de projet Stantec 159100406

Addenda no 5

8 mai 2019

Registre d'approbation

Le présent document, intitulé Réhabilitation de l'égout, de l'aqueduc et du stationnement des Ateliers et réhabilitation du site 15,5 du Canal Lachine, a été préparé par Stantec Experts-conseils Ltée (« Stantec ») pour le compte de l'Agence Parcs Canada (le « Client »). Toute utilisation de ce document par une tierce partie est strictement défendue. Le contenu de ce document illustre le jugement professionnel de Stantec à la lumière de la portée, de l'échéancier et d'autres facteurs limitatifs énoncés dans le document ainsi que dans le contrat entre Stantec et le Client. Les opinions exprimées dans ce document sont fondées sur les conditions et les renseignements qui existaient au moment de sa préparation et ne sauraient tenir compte des changements subséquents. Dans la préparation de ce document, Stantec n'a pas vérifié les renseignements fournis par d'autres. Toute utilisation de ce document par un tiers engage la responsabilité de ce dernier. Ce tiers reconnaît que Stantec ne pourra être tenue responsable des coûts ou des dommages, peu importe leur nature, le cas échéant, engagés ou subis par ce tiers ou par tout autre tiers en raison des décisions ou des mesures prises en fonction de ce document.

Préparé par :

Fanny Ensbury-Beaulieu, ing.
Civil

Vérfié par :

Patricia Coulombe, ing.
Civil

Préparé par :

Maryse Dubois, ing.
Environnement

Agence Parcs Canada
Réhabilitation de l'égout, de l'aqueduc et du stationnement
des Ateliers et réhabilitation du site 15,5 du Canal Lachine
Projet N° CLAC-1803
Addenda no 5

CET ADDENDA FAIT PARTIE INTÉGRANTE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION AUXQUELS IL SE RÉFÈRE, EN LES COMPLÉTANT, LES MODIFIANT OU EN ÉLIMINANT CERTAINS ÉLÉMENTS.

PRÉCISIONS ET MODIFICATIONS AUX DEVIS ET BORDEREAU

Les précisions suivantes sont apportées, suite aux questions des soumissionnaires écrites reçue.

1. DEVIS

1.1 À l'article 1.3.5 de la section 01 11 00 Sommaire des travaux

Les délais d'exécution des travaux sont donnés à l'article 1.3.5 de la section 01 11 00 « Sommaire des travaux ».

1.2 À l'article 1.8 de la section 01 14 00 Restrictions visant les travaux

À l'article 1.8 « Contrôle des ondes vibratoires » les précisions suivantes sont apportées : « La firme spécialisée doit mesurer les ondes vibratoires à l'aide de sismographes aux ouvrages à protéger (bâtiments sur le site) ainsi qu'au-dessus des collecteurs d'égout de la Ville de Montréal situé sur le site du projet. Aucune mesure des ondes vibratoires n'est requise dans l'emprise de la rue Mill. De plus, des mesures des vibrations devront être réalisées avant le début des travaux afin de mesurer les vibrations actuelles qui serviront de base de comparaison.

1.3 À l'article 1.2.11 de la section 01 29 00 Mesurage aux fins de paiement

Le titre de l'article 1.2.11 est remplacé par : « Rue Mill : Coupe de rue pour raccordement des services – Réfection de chaussée rigide (MV-200) (Coordination avec la Ville de Montréal)

1.4 À l'article 1.7.8 de la section 01 29 00 Mesurage aux fins de paiement

L'article 1.7.8 est remplacé par :

« Élément 1.7.8 : Fourniture et pose d'un bassin de rétention en conduites de 1200 mm de diamètre en matière plastique (PEHD, Polypropylène, polymère renforcé de fibre de verre (PRV),...) dont la rigidité minimale est de 320 kPa incluant les cheminées d'accès.

Cet item inclus la fourniture et la pose des conduites constituant le bassin de rétention souterrain, les cheminées d'accès, leur assemblage, les pièces de raccordement, l'assise et l'enrobage des conduites, les calculs des poussées hydrostatiques en considérant le niveau d'eau au niveau du sol fini, le bassin et ses cheminées d'accès doivent supporter les charges mortes, les charges vives, le passage des camions, l'excavation et le remblayage, de même que

N/Réf. : 159100406

Agence Parcs Canada
Réhabilitation de l'égout, de l'aqueduc et du stationnement
des Ateliers et réhabilitation du site 15,5 du Canal Lachine
Projet N° CLAC-1803
Addenda no 5

tous les autres éléments requis par les « Documents d'appel d'offres ». Les plans doivent être signés et scellés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

1.5 Aux articles 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 2.1.5 et 2.1.7 de la section 01 29 00 Mesurage aux fins de paiement

Les matériaux à disposer aux articles 2.1.2, 2.1.3, 2.1.4, 2.1.5 et 2.1.7 de la section 01 29 00 « Mesurage aux fins de paiement » sont des sols contaminés à être chargés directement dans les camions et disposés. Une partie de ces sols provient des surplus des tranchées d'excavation des conduites.

1.6 À l'article 1.9.6 de la section 01 35 13.43 Procédures spéciales – sites contaminés

L'article 1.9.6 de la section 01 35 13.43 « Procédures spéciales – sites contaminés » est complété par « L'échantillonnage et le coût des analyses seront assumés par le consultant ».

1.7 L'article 1.12 de la section 32 11 00 Civil – Aménagement routier est ajouté

L'article 1.12 « Rue Mill – Réfection de chaussée rigide » est ajouté :

Les travaux concernant la réfection de la chaussée rigide de la rue Mill doivent être réalisés selon la planche-type MV-200 ci-jointe et respecter les Prescriptions normalisées de la Ville de Montréal (fascicule 2-5). La dalle de béton doit avoir une épaisseur de 200 mm. Les revêtements bitumineux de la couche de base et de la couche d'usure devront de plus respecter le devis de matériaux 4VM-10 « Enrobés à chaud » de la Ville de Montréal. Tous les travaux, les matériaux et les épaisseurs doivent être approuvés et coordonnés avec la Ville de Montréal.

2. ANNEXE E – BORDEREAU DE SOUMISSION

2.1 Bordereau de soumission

La page 2 de 7 et 4 de 7 du bordereau de soumission est remplacée par les pages correspondantes et portant la mention « Addenda no.5 ».

3. PLANS CIVIL

3.1 Bassin de rétention

Le bassin de rétention est composé de conduites de 1200mm de diamètre en matières plastique (PEHD, Polypropylène, polymère renforcé de fibre de verre (PRV),...) dont la rigidité minimale est de 320 kPa . Les conduites d'entrée et de sortie du bassin de rétention de 750 mm de diamètre doivent être du même matériau que le bassin de rétention dont la rigidité minimale est de 320 kPa conforme à la norme BNQ 1809-300. Le bassin de rétention doit être étanche, doit comporter deux cheminées d'accès de 900mm de diamètre
N/Réf. : 159100406

Agence Parcs Canada
Réhabilitation de l'égout, de l'aqueduc et du stationnement
des Ateliers et réhabilitation du site 15,5 du Canal Lachine
Projet N° CLAC-1803
Addenda no 5

qui doivent supporter les charges des camions. Un cadre et couvercle ajustable de 750mm de diamètre est requis au coin nord-est du bassin de rétention et un cadre et une grille ajustable de 750mm de diamètre est requis au coin sud-ouest du bassin de rétention.

L'entrepreneur devra fournir les calculs de sa conception démontrant la résistance du bassin dans les conditions suivantes : charges mortes, charges vives, passage de camions, pression hydrostatique (flottabilité) en considérant le niveau d'eau au niveau du sol fini, ainsi que les plans signés et scellés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ).

Les plans et les calculs doivent être fournis pour approbation deux (2) semaines avant le début des travaux.



Parcs Canada Parks Canada

Agence Parcs Canada
R habilitation de l' gout, de l'aqueduc
et du stationnement des Ateliers et
r habilitation du site 15,5 du Canal
Lachine
1156, rue Mill, Montr al, Qu bec
N/r f. Projet Parcs Canada : CLAC-1803

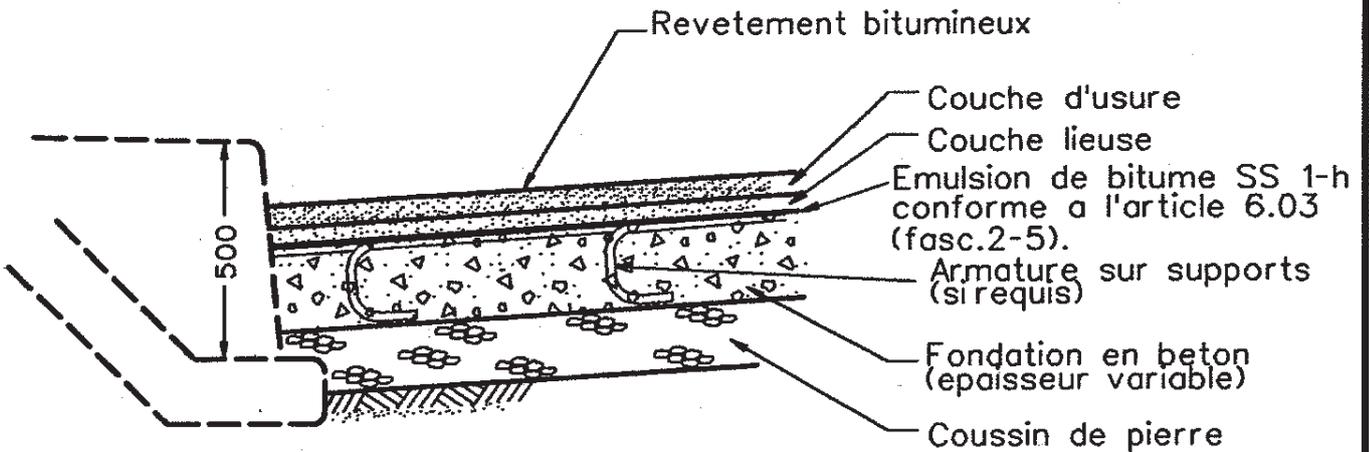
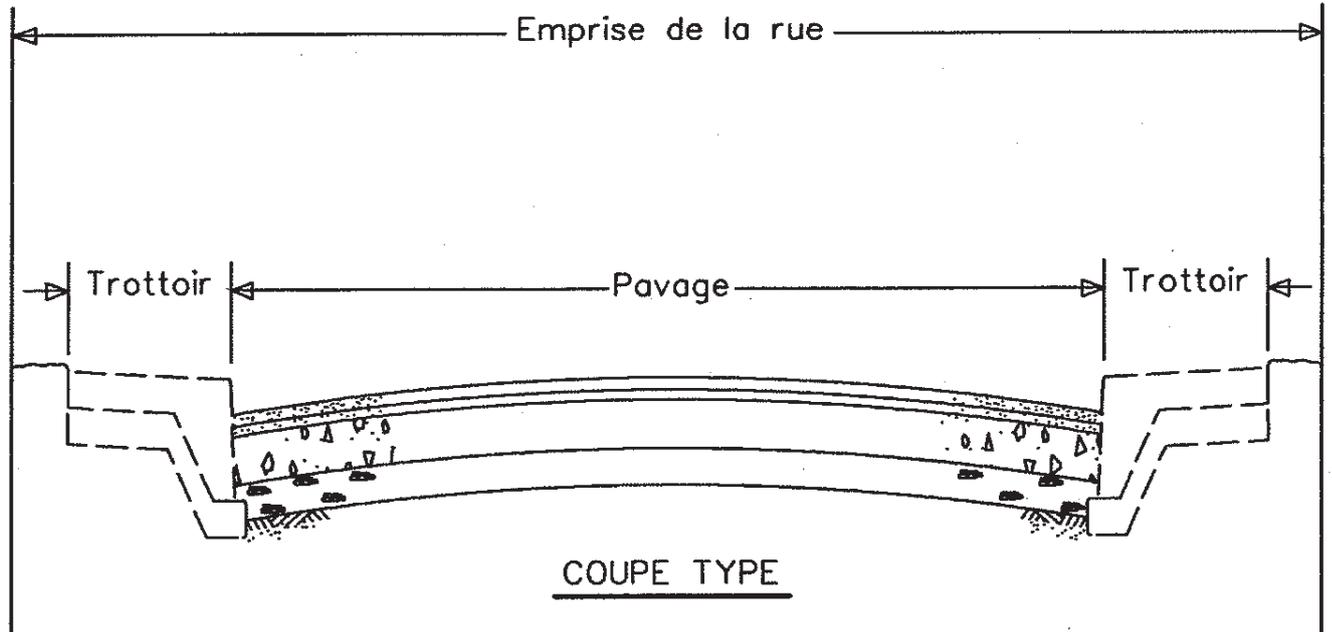
Item	Description	Quantit�	Unit�	Prix unitaire	Montant
1.1.17	Chargement, mise en place et compaction des sols excav�es mis en pile temporairement sur le site et jug�s r�utilisables	1230	m ³	\$	\$
1.1.18	Approvisionnement, transport, mise en place et compaction de mat�riel propre provenant d'un site ext�rieur jusqu'� la limite d'infrastructure selon les sp�cifications du devis	2600	t.m.	\$	\$
1.2	Am�nagement routier				
	<u>Stationnement</u>				
1.2.1	Mise en forme de l'infrastructure	3200	m ²	\$	\$
1.2.2	Fourniture et pose d'un g�otextile	3200	m ²	\$	\$
1.2.3	Fourniture et pose d'une fondation inf�rieure MG-56, �p. 400mm	3200	m ²	\$	\$
1.2.4	Fourniture et pose d'une fondation sup�rieure MG-20, �p. 200mm	3200	m ²	\$	\$
1.2.5	Fourniture et pose d'un rev�tement bitumineux, couche unique (PG 58-28), type ESG-10, �p. 60mm	3200	m ²	\$	\$
1.2.6	Marquage et signalisation	1	global	\$	\$
1.2.7	Fourniture et pose d'un isolant rigide � l'endroit de l'acc�s universel	10	m ²	\$	\$
	<u>Dalle de b�ton</u>				
1.2.8	Fourniture et pose d'une dalle de b�ton arm�e de 300mm d'�paisseur pour les conteneurs	160	m ²	\$	\$
1.2.9	Fourniture et pose d'une assise granulaire sous la dalle de MG-20, �p. 300mm	190	m ²	\$	\$
1.2.10	Fourniture et pose d'un isolant rigide sous la dalle de b�ton	240	m ²	\$	\$
	<u>Rue Mill</u>				
02 1.2.11	Coupe de rue pour raccordement des services – R�fection de chauss�e rigide (coordination avec la Ville de Montr�al)	150	m ²	\$	\$



Item	Description	Quantit�	Unit�	Prix unitaire	Montant	
02	1.7.6 Fourniture et pose de conduite d'�gout pluvial en mat�res plastique PEHD � parois int�rieures et ext�rieures lisses dont la rigidit� minimale est de 320 kPa conforme � la norme BNQ 1809-300 de 750mm de diam�tre	10	m.lin.	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.7 Fourniture et pose de conduite d'�gout pluvial en TBA Classe IV de 1200mm de diam�tre	31	m.lin.	_____	_____ \$	_____ \$
02	1.7.8 Fourniture et pose d'un bassin de r�tention en conduites de 1200mm de diam�tre, incluant les plans sign�s et scell�s par un ing�nieur Conduites en mat�res plastique (PEHD, polypropyl�ne, PRV, ...) dont la rigidit� minimale est de 320 kPa PEHD- � parois int�rieures et ext�rieures lisses dont la rigidit� minimale est de 250 kPa conforme � la norme ASTM F894, incluant les chemin�es d'acc�s	1	global	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.9 Fourniture et pose de regard-puisard circulaire de 1200mm de diam�tre	1	unit�	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.10 Fourniture et pose de regard pluvial rectangulaire de 1750mm X 1550mm	1	unit�	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.11 Fourniture et pose de regard pluvial rectangulaire de 2150mm X 1750mm	1	unit�	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.12 Fourniture et pose d'une chambre de r�gulation de 2435mm X 2135mm, incluant un r�gulateur de d�bit et un clapet anti-retour	1	unit�	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.13 Fourniture et pose de puisards de 610mm de diam�tre, incluant les drains perfor�s de 150mm de diam�tre	3	unit�	_____	_____ \$	_____ \$
	1.7.14 Rue Mill : Raccordement � la conduite combin�e existante (coordination avec la Ville de Montr�al)	1	unit�	_____	_____ \$	_____ \$



PAVAGE DE RUE (RIGIDE)



NOTE: LES EPAISSEURS SONT CONFORMES AUX SPECIFICATIONS DE LA FORMULE DE SOUMISSION ET A CELLES DU CAHIER DES PRESCRIPTIONS NORMALISEES

TOUTES LES DISTANCES EN MILLIMETRES

NOTE: TOUTE REPRODUCTION OU UTILISATION DE CE CROQUIS EST INTERDITE SANS AUTORISATION ECRITE DE LA VILLE DE MONTREAL

DESSINE PAR
ALAIN BELISLE
DATE: 12-12-96

VERIFIE PAR
J.F.
JEAN FAVREAU ing.

APPROUVE PAR
A. Dufour
26-3-97

REVISION

CROQUIS
MV-200